

## SOINS DE SANTE

**Correspondant** : M.C. MAROYE

Assistante administrative

**Tél.** : 02/739 78 33

**Fax** :

**E-mail** :

**Nos références** : 1270/OMZ-CIRC/Band-2013-10F

**Lettre circulaire aux bandagistes**

**2013/10**

**Bruxelles, le**

### Objet

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**
- 2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Gaines de bras et gants pour lymphoedème d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**
- 3. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**
- 4. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes relatives au matériel de stomie et d'incontinence.

La mise à jour concerne :

- Nouveaux produits (N) ;
- Updates (U) des produits acceptés avec changement du nom du produit et/ou du numéro de l'article et/ou du prix ;
- Suppressions (S) des produits.

Les listes d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont disponibles sur notre site internet à la page suivante :

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

- 2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Gaines de bras et gants pour lymphoedème, d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes relatives aux gaines de bras et gants. Les nouveaux produits et modifications sont indiqués en caractères gras.

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante :

<http://riziv.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

### 3. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle - 'Prothèses mammaires', d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La produit suivante est ajouté aux listes :

- Anita Fashion – ref. 1152X sur la liste 642235/642272 (*Prothèse mammaire complète non adhésive*) ;

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante : <http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

### 4. Informations pratiques.

#### Correspondance

Notre adresse :

**INAMI**  
Service des soins de santé  
Section *Bandagistes*  
avenue de Tervuren 211  
1150 Bruxelles

Notre site Internet :

<http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément : à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone : à mentionner éventuellement

#### Accueil

Téléphonique :

(02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux :

de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous  
avenue de Tervuren 211 (4<sup>e</sup> étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit :  
adhésion à la convention.

changement d'adresse, conditions d'agrément,

#### Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

**I.N.A.M.I.**  
Service Economat  
avenue de Tervuren 211  
1150 BRUXELLES  
E-mail: [ekono@inami.fgov.be](mailto:ekono@inami.fgov.be)

\* \* \*

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,  
Directeur général.